



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 19 Décembre 2014

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, ALLARD Jean-Yves, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal.

Etait absent :

GEORGET Arthur, pouvoir à ALLARD Jean-Yves

Secrétaire de Marie

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

RECOQUE Pascal ; PORTENEUVE Fabien

Ordre du jour :

- Informations diverses
- Délibérations
 - Itinéraires VTT
 - Chemin piétonnier : demande de subvention au Conseil Général
 - Don au CCAS
 - Loyers au 01/01/2015
 - Admission en non valeur
 - Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques
- Questions diverses.

1. INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire récapitule les événements survenus depuis le dernier conseil :

- **Visite du village par des élèves en BTS du lycée agricole de Marmilhat** pour l'élaboration d'un projet de fleurissement du village et de ses entrées; il en ressort que la visite fut très instructive pour l'élaboration de ce projet (visite des abords du château, du Breuil ainsi que la maison Granet) et pourrait déboucher sur un projet plus vaste comportant des propositions de mobilier urbain (bancs , tables etc...).
- **Projet d'achat de la salle des fêtes** : Le bâtiment comportant la salle des fêtes et le terrain sur lequel il est construit, appartiennent à la Caisse d'Epargne. L'information nous est parvenue que la Caisse d'Epargne souhaite se séparer de ses deux propriétés. Après prise de contact avec le président du directoire de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, M. Maurice Bourrigaud, sur les conseils de notre



député André Chassigne, une proposition de prix a été faite au maire pour la session de cet ensemble à 10 000 euros. Le Conseil Municipal est d'accord pour poursuivre les discussions tout en étant conscient que le bâtiment sera à rénover et à mettre aux normes : le coût de la rénovation serait de l'ordre de 700€/m2 pour une surface totale de l'ordre de 250m2. Globalement le coût d'un bâtiment neuf à distance du village serait du double .

- **Transfert de l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes-bureau de Viverols** actuellement situé au premier étage de la Maison Granet vers un autre lieu de plain pied sur la place de Viverols.

Suite aux engagements pris lors des élections municipales de transférer le bureau de l'Office du Tourisme dans un lieu beaucoup plus facile à trouver pour les visiteurs de notre village et à la demande très forte de la population viveroloise et des commerçants qui peuvent juger chaque jour du mauvais emplacement actuel de ce bureau,

Suite au projet de transfert de la mairie vers un lieu facilement accessible par la population, comme le premier étage de la maison Granet, dont le locaux ont seulement été prêtés à la Communauté de Communes par contrat annuellement reconductible, le maire a rencontré une délégation de la Communauté de Communes afin d'étudier ce déplacement, tout en conservant dans la Maison Granet la maison des services et le point Visio.

Devant le fait que la discussion a tourné court et que la Communauté de Communes ne peut accepter ce déplacement qu'en bloc (Office du Tourisme + Maison des services + Point Visio) en demandant à la municipalité d'assurer et de financer ces déménagements (points dont elle propose de venir s'expliquer devant le conseil municipal), le maire et ses conseillers décident d'inviter les responsables de la Communauté de Communes au prochain conseil municipal, c'est-à-dire le 16 janvier à 20H30 .

2. DELIBERATIONS

1. Itinéraires VTT

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, vu la demande présentée par le Syndicat Mixte des Activités de Pleine nature Ambert – Crête du Forez, Et après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique du Vélo Tout Terrain, en ce qui concerne les voies communales et les chemins ruraux

S'engage :

- A conserver aux chemins d'intérêt touristique retenus sur son territoire, leur caractère public ouvert
- A ne pas les aliéner
- A y maintenir la libre circulation du Vélo Tout Terrain
- A en empêcher l'interruption (pas de clôtures)
- A accepter un balisage conforme à celui établi par la commission nationale FFC du Vélo Tout Terrain
- A prévoir le remplacement des dits-itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession...)



Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Une attention particulière sera apportée à la taille des panneaux de balisage

2. Chemin piétonnier – Demande de subvention CONSEIL GENERAL

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le dossier relatif au projet de création d'un chemin piétonnier à Viverols.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 17 225 euros H.T. soit 20 670.00 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte le projet de création d'un chemin piétonnier à Viverols,
- sollicite une subvention au titre de la Répartition du produit des amendes de police, 75 % sur le montant HT des travaux plafonné à une somme de 7 500 euros
- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	17 225 euros
. D.E.T.R..	5 167 euros
. CONSEIL GENERAL (Amendes de police)	7 500 euros
. Part communale	4 558 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Don C.C.A.S.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame QUATTROCIOCCHI ont donné une somme de 50 euros pour le budget CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter ce don de 50 euros pour le budget CCAS.

Vote :
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Admission en non-valeur

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que le Trésor Public ne peut recouvrer :

- la somme de 48.63 euros, concernant la pièce référencée R-10-170 du budget Assainissement de l'exercice 2013, de MAN FACT EVOLUTIONS.



- la somme de 38.90 euros, concernant la pièce référencée R-10-198 du budget EAU de l'exercice 2013, de MAN FACT EVOLUTIONS
- la somme de 300 euros, concernant les titres n° 26 et n° 56 du budget Communal de l'exercice 2014, de MAN FACT EVALUTIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'admettre en non valeur ces sommes et d'autoriser Monsieur Le Maire à émettre les mandats correspondants.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5. Loyers au 01/01/2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les loyers en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E., à compter du 1er janvier 2015.

Les loyers sont donc maintenus comme ci-dessous :

- Mr Paul ALLIGIER	242 €
- Mr Henri OLLIER	193 €
- Melle GRAC	238 €
- Mr François MAYET	151 €
- Mme Claire CHALANDRE	126 €

Vote : Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

6. Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Conseil Municipal de la ville d'AMBERT, en date du 24 octobre 2014, concernant la répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune de VIVEROLS est scolarisé à l'Ecole Publique Henri Pourrat d'AMBERT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu de la délibération du 24 octobre 2014 de la ville d'AMBERT et après avoir délibéré, accepte de régler la somme de 884.88 euros pour l'année scolaire 2014/2015 à la ville d'AMBERT.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



3. QUESTIONS DIVERSES

1. *Déménagement de M. H. OLLIER de son appartement à l'école.* Il demande si la période de désistement peut être ramenée à 2 mois au lieu de 3 comme prévu dans son contrat. Refus du Conseil Municipal pour 2 raisons : cette réduction est non légale et la règle des 3 mois a été appliquée à d'autres personnes au cours de l'année 2014.
2. *Demande d'installation d'une crêperie ambulante les samedis en fin d'après midi sur la place de l'église.* Le Conseil Municipal est d'accord sous réserve de ne pas faire de concurrence aux commerçants de notre commune. J Y ALLARD doit les rencontrer.
3. *Demande de subvention du collège du Val D'ance de St-Anthème* pour un séjour linguistique en Angleterre (5 élèves de Viverols sont concernés). Après discussion, un vote est décidé : Pour : 8 / abstention : 2 / Contre : 1 (sauf s'il y a réciprocité). Toutefois, il faudrait voir ce que font les autres mairies concernées et définir à l'avenir, un montant en fonction du nombre d'élèves. Aucune décision n'est prise sur la somme.
4. *Yogi- Yoga :* Isabelle Martin nous informe que le premier cours de yogi /yoga aura lieu le samedi 23/12 à la salle des gîtes.
5. *Nouvelle proposition :* l'achat d'un distributeur de sachets à déjections canines est proposé afin d'inciter les propriétaires de chiens à laisser les lieux propres. Il serait installé sur la place du village.
6. *Gendarmerie :* il a été annoncé officiellement que la fermeture de la gendarmerie de Viverols est programmée pour l'été 2016. Cette décision pourra être modifiée en fonction de l'évolution de la réforme territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire